

La révolution du travail

A l'heure du numérique

●●● par **R.-Ferdinand Poswick osb**, Maredsous (B)
directeur du Computer Museum NAM-IP, Namur¹

La troisième révolution du travail est lancée. Rêver encore de plein emploi, c'est se leurrer. D'autres organisations sociales doivent être imaginées, pour une meilleure redistribution des gains en temps et en argent. En gardant à l'esprit cet adage chrétien : le travail est pour l'homme et non l'homme pour le travail.

Au-delà des traits paradoxaux sur le travail que nous ont légués les Evangiles (l'ouvrier de la onzième heure, le fils prodigue, l'intendant malhonnête) et les propos assez catégoriques de saint Paul (« que celui qui ne travaille pas n'ait pas à manger » ou « j'ai travaillé de mes mains pour n'être à charge de personne »), la tradition théologique chrétienne n'a guère élaboré de réflexion systématique sur le travail, ni en Orient ni en Occident. Il faut attendre le XIX^e siècle et une définition du travail comme activité rémunérée dans la sphère publique, en lien avec l'industrialisation et la rationalité économique accouplée au marché et au capitalisme, pour qu'une réflexion sociologique, philosophique et politique se développe.

L'essor du syndicalisme, du mouvement ouvrier et leur théorisation dans diverses formes de communismes et de socialismes seront les moteurs d'une réflexion, que l'Eglise ne commencera à prendre en compte qu'avec la grande encyclique sociale de Léon XIII, *Rerum Novarum* (1891). Ce qu'on a appelé la « doctrine sociale de l'Eglise » trouvera là son premier appui sérieux. Toute une *action catholique*, destinée à évangéliser le « monde du travail », se développera à partir de

cette base. Elle sera soutenue par l'Eglise à travers les grandes encycliques socio-économiques, de Jean XXIII (notamment *Pacem in Terris*, 1963, qui s'ouvrait déjà aux problèmes de la mondialisation) à Jean Paul II (*Laborem exercens*, 1981).

Au centre, l'homme

Laborem exercens devait paraître en mai 1981 pour le 90^e anniversaire de *Rerum Novarum*, mais elle ne sera publiée qu'en septembre 1981 en raison de l'attentat manqué contre le pape Jean Paul II, qui dut subir une longue hospitalisation. Ce contexte est intéressant : le syndicat Solidarnosc, fondé à l'été 1980, commençait à ébranler l'emprise et l'empire du communisme est-européen, ouvrant la voie à une évolution sociopolitique accélérée vers ce que l'on nommera *la mondialisation*. L'encyclique et l'attentat n'adviennent donc pas par hasard. Tout en reprenant les acquis des précédentes interventions du Saint-Siège sur ces questions, l'encyclique de Jean Paul II souligne trois traits impor-

1 • www.nam-ip.be

tants, liés à la vision chrétienne ou théologique du travail : 1. la distinction à faire entre le travail au sens objectif et le travail au sens subjectif ; 2. la mise en évidence de ce que Jean Paul II va appeler l'« employeur indirect », un employeur souvent caché et anonyme, mais qui doit être soumis, comme les travailleurs de tous niveaux, aux lois de la responsabilité et de l'interdépendance ; 3. la présentation du travail comme une participation à l'œuvre créatrice de Dieu.

Ces trois idées maîtresses sont appuyées par une anthropologie, une vision d'un être humain dans son rapport au travail très clairement exprimée. L'être humain est le véritable sujet du travail : le travail est pour l'homme et non l'homme pour le travail. Le travail humain est donc prioritaire par rapport au capital ; il est un outil d'épanouissement personnel et une valeur nécessaire à l'épanouissement de la cellule familiale ; il est aussi un élément du développement culturel de l'être humain et il est porteur de valeurs spirituelles. Cette vision doit permettre de dépasser, au nom d'un personnelisme chrétien, les conceptions matérialistes, sociologiques ou purement économiques du travail.

Perspectives actuelles

Les trente années (1981-2011) de progression accélérée des technologies et de la mondialisation (deux facteurs corrélatifs), écoulées depuis les propositions de Jean Paul II, donnent encore une nouvelle coloration à la réalité du monde du travail. Le travail draine désormais dans son sillage l'ensemble

des problèmes d'équilibre écologique de la Terre où l'humain s'est incarné. La responsabilité et la solidarité (interdépendance) humaines impliquent de plus en plus l'interaction de l'humanité avec tous les écosystèmes de la planète, comme avec tous les accidents et toutes les modifications qui en affectent l'évolution au sein du système solaire en cours d'exploration (et peut-être bientôt d'exploitation !). Deux ouvrages importants, aux analyses convergentes, doivent être pris en compte : celui d'André Gorz, expert lié aux milieux syndicaux (*Métamorphoses du travail. Quête de sens*²), et les analyses incontournables de Jeremy Rifkin dans *La fin du travail* (1995), que nous citons ici.

« Que savons-nous de façon certaine ? Que nous entrons dans une nouvelle période de l'histoire où les machines remplaceront de plus en plus le travail humain dans la production des biens et des services. Que les échéances sont certes difficiles à prévoir, mais que nous sommes sur une trajectoire qui nous conduira irrévocablement vers un futur automatisé et que nous atteindrons vraisemblablement le stade d'une production sans travailleurs, au moins dans l'industrie, dans les premières décennies du siècle à venir. Que le secteur tertiaire s'automatisera moins vite, mais aura vraisemblablement atteint un stade de quasi-automatisation vers le milieu du siècle prochain. Que l'industrie du savoir et de l'information émergente pourra absorber une petite partie de la main-d'œuvre ainsi déplacée, mais certainement pas assez pour peser de façon sensible sur les statistiques du chômage. Que des centaines de millions de travailleurs seront contraints à une oisiveté permanente par les forces conjointes de la mondialisation et de l'automatisation. Que ceux

2 • Paris, Galilée 1988, 304 p.

qui auront encore un emploi travailleront moins longtemps pour permettre une répartition plus équitable des heures de travail disponibles et la création d'un pouvoir d'achat permettant d'absorber les augmentations de production. Qu'avec la substitution croissante des machines aux travailleurs dans les décennies à venir, l'énergie de millions de personnes ne sera plus soumise au processus économique et à la logique du marché. Nous savons enfin que la question de l'excédent de travail humain sera de loin la question centrale de l'ère qui vient, celle que tous les pays devront affronter et résoudre si notre civilisation veut survivre à la troisième révolution industrielle. »³

Course à la numérisation

Les cinq dernières années ont vu la croissance fulgurante du numérique portable (robots, tablettes, smartphones) et en réseau social planétaire (*google, facebook, twitter, etc.*). La « réussite » économique (et donc financière) de l'accélération du travail à partir d'une numérisation/électronisation tous azimuts, avec les méthodes de la

Silicone Valley,⁴ semble réveiller les institutions et les gouvernements qui ne jurent plus que par le numérique ! Des articles sur le sujet ou des sujets connexes paraissent dans un numéro sur deux du *Courrier International* ou du *Time Magazine*. Témoin, en France, de cette inquiétude fiévreuse, le rapport de Bruno Mettling, directeur général adjoint en charge des ressources humaines d'Orange, rédigé à l'intention du Ministère du travail français : *Transformation numérique et vie au travail*.⁵ On peut néanmoins s'étonner de la timidité du rattrapage que représente ce document.

Pour le rapport Mettling, l'enjeu est de ne pas manquer la course à la numérisation, qui serait une des seules façons pour l'économie (française) de sauvegarder de l'emploi ... et peut-être d'en créer un peu ! Le document propose donc à la ministre du Travail Myriam El Khomri, « 36 préconisations pour la réussite de la transformation numérique au sein des entreprises ». Si la première partie décrit les principaux impacts et enjeux de la transformation numérique, en soulignant les modifications des habitudes de travail (travail nomade, travail participatif, utilisation généralisée d'artefacts électroniques reliés en réseau, modification

Robotisation, industrie lourde, Allemagne



- 3 • Paris, La Découverte 1996, p. 378.
- 4 • Voir, entre autres, les descriptions très instructives de **Michael Swaine** et **Paul Freiberger**, *Fire in the Valley, third Edition. The Birth and Death of the Personal Computer*, Dallas, The Pragmatic Bookshelf 2014, 386 p.
- 5 • Paris, septembre 2015, 70 p. A lire sur <http://zevillage.net>. Le rapport a été relayé par la presse. Voir notamment **Caroline Sauvajol-Riolland**, « Rapport Mettling. Droit et devoir à la déconnexion », in *Le Monde*, 25.09.2015 ou **Nathalie Birch**, « Comment le numérique est en train de changer le travail » in *La Croix*, 15 septembre 2015.

des charges de travail, risques psychologiques et sociologiques liés à ces nouvelles pratiques - en particulier semble-t-il au niveau des responsables), les aménagements légaux proposés visent à peu près tous à accélérer un passage effectif des travailleurs dans ces nouvelles habitudes.

L'auteur ne semble pas avoir de réelle interrogation sur le rôle du travail par rapport à une vision de l'humain et de la société, locale et planétaire ! Il n'est pas assez clairement dit, notamment, que la robotisation tous azimuts et dans pratiquement tous les secteurs de l'activité humaine continue de se développer partout. Même si elle est proportionnellement un peu plus faible et plus lente dans les pays émergents, elle est adoptée partout où elle peut l'être dès qu'elle a prouvé sa faisabilité, son efficacité et sa rentabilité. Avec les développements des biotechnologies (largement tributaires d'autres aspects de la numérisation et de la robotisation), ceux de la robotique sont actuellement les plus rapides et les plus financés. Car une fois testés et opérationnels, les robots exécutent de façon souvent plus efficace des tâches qui revenaient jadis aux humains : pas de limitation horaire, pas de distractions, pas d'états d'âme, et de plus ils n'émargent pas à la sécurité sociale et ne font pas la grève ! Leurs capacités dépassent de plus en plus les possibilités d'action des humains. Par exemple, un robot d'inspection sous-marine a moins de contraintes et offre moins de risques, pour une même tâche, que le plongeur le plus expérimenté.⁶

Dans ce contexte, les politiques et les syndicalistes qui invoquent ou réclament encore le plein emploi, au sens traditionnel des 35 à 40 heures de travail productif par semaine, sont de plusieurs guerres en retard. Tout comme on est passé de 14 ou 12 heures de travail productif quotidien lors de la première révolution industrielle, à 8 ou 7 heures au cours de la seconde révolution industrielle (qui se termine sous nos yeux), il faudra désormais partir du constat qu'il n'y a plus et qu'il n'y aura plus que 3 ou 4 heures de travail productif par jour, si l'on veut que ce travail soit réparti entre un maximum de personnes en âge de l'exécuter.

Redistribuer les gains

Pourquoi insister sur l'expression « travail productif » ? Parce que ce type de travail n'est qu'une partie spécifique de l'activité humaine grâce à laquelle l'humanité se construit en tant qu'humanité. L'autre partie, de plus en plus largement représentée si le travail productif diminue en volume, est celui de la famille, des soins, de l'éducation, de la créativité, du sport... qui sont des activités pleinement épanouissantes pour l'humain qui s'y livre et qui méritent d'être mieux financées que les robots qui sont à leur service.

En effet, les gains de productivité énormes générés par la robotisation vont presque tous dans les poches des actionnaires au lieu d'être redistribués aux membres de la société pour laquelle ces travaux robotisés sont réalisés. Seule une allocation universelle, complétée par une taxe sur les transactions de ces autres robots que sont les programmes bancaires et financiers qui induisent une spéculation à la vitesse de la lumière, permet-

6 • Voir le *New York Times*, relayé par le *Courrier International* n° 1301, Paris, 8-14 octobre 2015, pp. 38-39.

tront de répartir de façon équitable les profits générés par un petit groupe de techniciens de haut niveau, assistés de machines toujours plus performantes ! Une telle allocation universelle est en cours de test en Finlande et le sera peut-être en Suisse.⁷ Elle permettrait, à terme, d'assurer à tout citoyen, de sa naissance à son décès, une subsistance minimum et éliminerait probablement la nécessité d'une série d'autres allocations (chômage, assistance familiale, etc.). Elle permettrait également de modifier complètement le système du travail productif, complété par des « activités » au sens relevé plus haut. Pourquoi ne pas considérer que la rétribution du travail ne porte plus sur des « heures » de travail, mais sur des « blocs d'engagements » ou des « unités d'embauche » de 3 ou de 4 heures, auxquels seraient également affectés les avantages sociaux ? Cela irait bien au-delà des concepts de « forfait jour » ou de « charges de travail » préconisés par le rapport Mettling comme socle d'une révision des bases du contrat de travail tenant compte d'une mobilité plus grande des personnes au travail (travail nomade, travail à domicile, etc.). Tant dans le secteur du travail productif que dans celui des activités, il serait loisible de contracter pour 1, 2 ou 3 « blocs d'engagement », avec une unité minimum qui serait le bloc de 3 heures (prestées entièrement ou non) et un plafond hebdomadaire, mensuel ou annuel à déterminer.

La possibilité de contracter, avec les mêmes règles, dans les deux types de travaux (travail productif ou activité), ouvrirait un éventail renouvelé de la pratique du travail. De nouvelles possibilités financières et économiques seraient évidemment liées à ce bouleversement des habitudes socio-économiques !

Affronter la vérité

La promesse du plein emploi, au sens traditionnel de l'expression telle qu'on la retrouve encore et toujours dans tous les discours politiques ou syndicaux, est devenue un mensonge.

Il ne suffit pas « d'enseigner une conscience digitale » (Mettling, p. 33), de peaufiner les « règles de déconnexion » (Mettling, pp. 20-21), d'apprendre aux travailleurs à ne pas confondre « l'urgent et l'important » (Mettling, p. 35), de « compléter la mesure du temps de travail par la mesure de la charge de travail » (Mettling, pp. 18 et 53) - d'ailleurs difficile à définir et contrôler -, de « développer des tiers lieux de travail pour les travailleurs nomades » (Mettling, p. 56), pour construire un « paradigme français de la société numérique », par distinction d'avec la « dérive ultra-libérale portée par certains acteurs de la révolution numérique californienne » (Mettling, p. 61).

Il faut avoir le courage, dans le contexte actuel, de repenser l'activité humaine dans le cadre d'une « écologie humaine » planétaire (cf. l'encycliclique *Laudato Si'* du pape François), respectueuse de l'humain en développement et de la planète en cours d'unification intellectuelle (la *noosphère* de Teilhard de Chardin ?). Le partage du travail productif et sa limitation par rapport à l'ensemble des activités humaines doivent être accompagnés d'une redistribution des gains de productivité liés à tous les types de développements robotiques (et donc, aujourd'hui, « numériques »).

R.-F. P.

7 • Les Suisses se prononceront par votation populaire, probablement courant 2016, sur l'initiative « Pour un revenu de base inconditionnel ». (n.d.l.r.)